

DECISION DU M A I R E DEC N° 2023DEC021

| | |
|------------------|---|
| O B J E T | Aménagement d'un immeuble en logements collectifs et en un local commercial au 1, rue du Centre – Validation du choix des entreprises pour les lots 04, 06 et 07 |
|------------------|---|

Monsieur Le Maire de Barbâtre,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1 et L2122-22 pour les communes,

VU le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 16 mars 2022 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres de travaux dans la limite de 900 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;

VU la délibération en date du 8 décembre 2021 approuvant le projet d'aménagement d'un immeuble au 1, rue du Centre ;

VU la délibération en date du 15 juin 2022 approuvant l'actualisation du plan de financement du projet urbain au 1, rue du Centre ;

VU la délibération en date du 15 février 2023 approuvant l'actualisation du plan de financement définitif du projet urbain au 1, rue du Centre ;

CONSIDERANT qu'un appel d'offres a été lancé le vendredi 02 juin 2023 via le portail *marches-securises.fr* et transmis au BOAMP, au JOUE ainsi que dans deux journaux d'annonces légales (*Ouest-France* et *La Centrale des Marchés*) le mardi 06 juin 2023. La date limite de réception des offres avait été fixée au vendredi 30 juin 2023 à 14 h 00.

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois pour l'ouverture des plis le 04 juillet 2023 à 14 h 00.

CONSIDERANT qu'à la suite de cette réunion, les lots suivants ont été déclaré infructueux, à savoir :

- Lot n°01 : Voirie et réseaux divers
- Lot n°03 : Enduits extérieurs
- Lot n°04 : Charpente bois
- Lot n°06 : Menuiseries extérieures

- Lot n°07 : Menuiseries intérieures
- Lot n°11 : Peinture
- Lot n°12 : Plomberie sanitaires VMC
- Lot n°14 : Serrurerie porte métallique

Une nouvelle annonce a été lancée pour ces huit lots sur le site d'annonces légales *marches-securises.fr* le mardi 11 juillet 2023 et transmis au BOAMP, au JOUE ainsi que dans deux journaux d'annonces légales (*Ouest-France* et *La Centrale des Marchés*) le samedi 15 juillet 2023. La date limite de réception des offres avait été fixée au lundi 31 juillet 2023 à 16 h 00.

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres s'est réunie une seconde fois, le 1^{er} aout 2023 à 14 h 00 pour l'ouverture des plis des lots concernés.

CONSIDERANT qu'à la suite de cette réunion les lots suivants ont été déclaré infructueux, à savoir :

- Lot n°04 : Charpente bois
- Lot n°06 : Menuiseries extérieures
- Lot n°07 : Menuiseries intérieures
- Lot n°11 : Peinture
- Lot n°14 : Serrurerie porte métallique

Une négociation a été entreprise avec l'entreprise TALON, unique candidate pour le lot n°14 – *Serrurerie porte métallique*.

Une nouvelle consultation a été entreprise auprès d'entreprises spécialisées afin de satisfaire aux besoins des autres lots concernés (lots n°04, 06, 07 et 11).

Suite à cette consultation, l'entreprise GUILBAUD & Fils, sise 27, rue des Margotins, ZA La Féniçière 85300 SALLERTAINE, a pu répondre positivement aux exigences de celle-ci pour les lots suivants

- Lot n°04 – *Charpente bois – Bardage bois* pour un montant de 42 917,31 € HT
- Lot n°06 – *Menuiseries extérieures* pour un montant de 69 416,23 € HT
- Lot n°07 – *Menuiseries intérieures* pour un montant de 37 854,85 € HT

CONSIDERANT que le réaménagement de cet immeuble permettra de revitaliser le centre-bourg de la commune par la création de nouveaux logements et la mise en place d'un commerce, tout en permettant la sauvegarde d'un élément remarquable du patrimoine barbâtrien ;

CONSIDERANT le résultat des différents appels d'offres et l'avis de la Commission d'appel d'offres ;

DECIDE :**ARTICLE n° 1 :**

Suite à la consultation lancée pour les lots 04, 06 et 07 de retenir les entreprises suivantes :

| Lots | Entreprise | Montant HT |
|--------------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| 1- VRD | Ets LEROY & Fils | 31 000,00 € |
| 2- Gros œuvre | Ets LEROY & Fils | 82 000,00 € |
| 3- Enduits extérieurs | Ets LEROY & Fils | 51 000,00 € |
| 4- Charpente et bardage bois | Ets GUILBAUD & Fils | 42 917,31 € |
| 5- Couverture tuiles zinguerie | Ets LEROY & Fils | 70 200,00 € |
| 6- Menuiseries extérieures | Ets GUILBAUD & Fils | 69 416,23 € |
| 7- Menuiseries intérieures | Ets GUILBAUD & Fils | 37 854,85 € |
| 8- Cloisonnements doublage | BOSSARD | 73 958,59 € |
| 9- Chape | GAUVRIT | 8 485,59 € |
| 10- Carrelages Faïence | GAUVRIT | 10 791,26 € |
| 11- Peinture | <i>infructueux</i> | - |
| 12- Plomberie Sanitaires Ventilation | JEANEAU | 37 671,80 € |
| 13- Electricité | PILLET | 38 713,28 € |
| 14- Serrurerie porte métallique | TALON | 17 346,75 € |
| TOTAL HT | | 571 355,66 € |

ARTICLE n° 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales, un extrait en sera affiché en mairie, expédition en sera adressée au service chargé du contrôle de légalité et le déclarant en sera avisé.

Fait à Barbâtre, le 21 décembre 2023

LE MAIRE,
Louis GIBIER



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage en Mairie le
et de la réception en Sous-Préfecture le